



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE SAINT AUBIN DES CHAUMES

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pour pertes de récoltes consécutives à la sécheresse

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les listes de parcelles concernées par un dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) ainsi que le montant des dégrèvements ordonnancés peuvent être consultés en Mairie à partir du 5/10/2026

**À Saint Aubin des Chaumes
Le 01/10/2026**

Le Maire,

Gilles de LABARTHE



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.